



2024 DSOL 166 : Subventions (47 850 euros) à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique parisienne en faveur du handicap et de l'accessibilité universelle, la collectivité parisienne encourage les initiatives associatives visant à soutenir les personnes et les aidants dans leur vie quotidienne. Il s'agit de favoriser l'accès à l'information, aux droits, à la culture, aux loisirs, pour une meilleure inclusion dans la vie de la cité. Soutenir les proches, leur permettre de conserver leurs activités sociales et professionnelles et de trouver des moments de répit, est également un enjeu crucial.

Le présent projet de délibération permet de contribuer à la réalisation de ces objectifs, en proposant d'accorder des subventions d'un montant total de 47 850 euros aux associations ci-dessous qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles.

L'Association d'Aide à l'Education de l'Enfant Handicapé AAEEH a été fondée en 2012. L'association a pour buts de contribuer au respect et à la promotion des droits humains des personnes handicapées, et notamment du droit à une éducation de qualité pour tous et à l'autonomisation des personnes handicapées, en particulier les filles, par le biais de l'éducation et de la formation. En 2023, l'AAEEH a poursuivi ses activités selon ses 3 axes d'action : l'appui multiforme aux enfants handicapés et à leurs familles ; la sensibilisation au handicap et le plaidoyer pour une prise en compte du handicap dans les politiques publiques et les programmes de développement. En 2023, l'association a accompagné, soutenu et aidé de nombreux enfants handicapés et leurs familles de diverses manières : suivi personnalisé d'élèves handicapés, actions de proximité, sensibilisation... Le projet « des kits de dignité pour les adolescentes handicapées » a pour objectif de briser le tabou autour de la santé reproductive des personnes en situation de handicap. Concrètement, il s'agit d'informer et accompagner les adolescentes en situation de handicap en matière de santé reproductive, et d'apporter des réponses permettant d'atténuer la précarité menstruelle et préserver la dignité des filles handicapées, notamment en milieu scolaire. L'association prévoit de mettre en place différentes actions : élaboration

de supports de communication ; organisation d'ateliers, de séances de sensibilisation et d'informations sur la santé reproductive et l'hygiène menstruelle ; distribution des kits de dignité aux jeunes filles en situation de handicap...

L'Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels – APEDV, créée en 1964, s'emploie à apporter aide, conseil, soutien et accompagnement aux parents d'enfants déficients visuels. Ses principaux domaines d'intervention couvrent l'aide aux démarches administratives, l'intégration scolaire, sociale et professionnelle, le soutien psychologique et l'accessibilité dans toutes ses dimensions. L'ensemble des activités de l'association s'adresse à 400 familles, dont la moitié environ est parisienne.

Les familles sont écoutées, conseillées et orientées. L'association apporte une aide administrative, mais aussi psychologique, aux familles d'enfants déficients visuels. L'association répond également aux demandes d'aide des familles pour faire valoir leur droit à la scolarisation. Les personnes peuvent être reçues individuellement au siège de l'association. L'association intervient également dans le champ de l'accessibilité, notamment pour la voirie, les bâtiments et les transports. Elle est également membre de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH de Paris. L'association est partenaire des services de la Ville de Paris, notamment de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), et membre des commissions communales d'accessibilité de Paris et de nombreuses villes, et des commissions d'accessibilité de la RATP et de la SNCF. En 2024, l'association poursuit son action en matière d'intégration scolaire, sociale, professionnelle des personnes déficientes visuelles, et d'amélioration de l'accessibilité des transports et de la voirie.

L'APF France handicap, créée en 1933 sous le nom « Association des Paralysés de France », est un mouvement national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices, avec ou sans troubles associés, et de leurs familles. La Délégation APF Grand Paris se donne pour objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur accès aux droits, notamment grâce à son dispositif Handi-Droits qui propose un accompagnement juridique et social. Elle vise à accueillir la personne dans une optique de « vivre ensemble » et propose une grande diversité d'actions de sociabilisation et d'inclusion (sorties, ateliers...), notamment dans le cadre de partenariats associatifs. Elle se donne pour mission de sensibiliser les entreprises et les scolaires grâce à ses différents outils. Elle a réalisé 13 sessions de sensibilisation en 2023. Enfin, elle mène une action de diagnostic d'accessibilité, et une mission importante de défense des intérêts des personnes en situation de handicap, notamment par son action au sein de différentes instances et comités de représentation des usagers.

Fondée en 2017, « **Dans Le Genre Égales** » est une association de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, de prévention des violences

sexistes et sexuelles et de responsabilisation d'auteurs de violences faites aux femmes. Ces activités s'adressent à un large public : enfants, adolescent.es, adultes, valides ou en situation de handicap et personnes sous-main de justice.

A la croisée entre genre et handicap, l'objectif du projet est de donner la parole aux personnes en situation de handicap, en particulier aux femmes pratiquant régulièrement une activité sportive en amateur. Radio Rapido a fait l'objet de quatre saisons de podcast en Île-de-France. Dans une logique d'essaimage, Radio Rapido revient en 2024 avec une saison 5, cette fois à Paris en partenariat avec deux structures handisport amatrices. L'association souhaite donner le micro aux adhérentes d'associations handisport parisiennes pour aborder, dans une saison de six épisodes, les thèmes du sport, de l'inclusion et du genre. L'enregistrement des podcasts est précédé par une phase de réflexion commune et d'écriture sous forme d'ateliers interactifs (création du jingle, écriture de poèmes ou réalisations artistiques en rapport avec les thèmes abordés, rédaction des questions pour les micro trottoirs, préparation à l'animation radio...). La saison sera diffusée sur des plateformes d'écoute.

Fondée en 1966, la **Fédération nationale des sourds de France** défend les droits de toutes les personnes sourdes. Elle favorise l'accessibilité totale de ces personnes, met en place des manifestations et sensibilise les organismes et les publics à ce handicap. Cette fédération regroupe plus de 80 associations et compte plus de 5 000 membres. La mission de l'association est de promouvoir, faire avancer et protéger les droits et les opportunités des personnes sourdes afin qu'elles puissent devenir des citoyens à part entière.

Depuis 2008, la Journée Mondiale des Sourds, organisée dans différentes villes de France fin septembre, vise à promouvoir la Culture Sourde et de la langue des signes. La Fédération Nationale des Sourds de France a organisé à Paris : la Journée Internationale de la Langue des Signes (JILS) le 23 septembre et la Journée Mondiale des Sourds (JMS) le samedi 28 septembre 2024. Elle a également contribué à l'organisation des nombreux événements de la Semaine mondiale des Sourds, en lien avec différents partenaires notamment les médiathèques parisiennes : histoires bilingues pour les enfants, tournoi de jeux vidéo accessibles aux sourds, concert chantsigné, projections de films sous-titrés... Ces journées sont des manifestations ouvertes à tous, qui visent à sensibiliser le grand public au monde des sourds et à la langue des signes, et à exprimer la volonté d'une meilleure inclusion des personnes sourdes dans la société.

L'Association Florimont anime l'espace de vie sociale Maindron dans le 14^e arrondissement, qui propose des activités culturelles, sportives, ludiques, d'inclusion numérique, d'aide à l'insertion professionnelle... Ses activités et ses projets s'adressent à tous les publics y compris bien sûr aux porteurs de handicap. Comme elle a déjà pu le mettre en pratique pour d'autres types d'habitants en mal de loisirs (séniors, jeunes), Florimont a la capacité de proposer une offre multiple en un lieu unique :

à l'Espace Maindron, espace de 450 m² adapté aux personnes à mobilité réduite. L'association souhaite compléter ses projets afin que les personnes porteuses de handicap trouvent auprès d'elle du personnel formé, ouvert et attentif à répondre à l'ensemble de leurs besoins ou à défaut de les orienter vers les entités appropriées. Florimont reçoit déjà des personnes en situation de handicap à titre individuel et collectif. Elle a noué des relations au fil du temps avec plusieurs associations œuvrant dans le champ du handicap. Le projet proposé poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit d'inclure des publics porteurs de handicaps en les amenant à bénéficier des activités multiples déjà proposées aujourd'hui aux habitants du 14e arrondissement. Il s'agit également de former ses équipes et les renforcer en compétence pour rendre un service adéquat, et de travailler avec les acteurs locaux du handicap afin d'élargir le périmètre des activités et d'améliorer les coopérations. L'association s'appuie sur des atouts importants : une notoriété forte localement, une équipe motivée, de vastes locaux adéquats, des actions diversifiées et une offre adaptée à ce public.

L'Union Départementale de Paris de la Fédération des Malades et Handicapés (UD de Paris FMH), créée en 1980, a pour objectif de défendre les droits et d'améliorer les conditions de vie des malades et des personnes en situation de handicap. Elle mène différentes actions d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Elle les accompagne dans leurs démarches auprès des institutions, leur apporte des conseils ainsi qu'une aide administrative et juridique, les aide au montage de dossiers MDPH ou de demande de logement ou de relogement. Elle aide également les personnes dans leur recherche d'une structure adaptée pour l'accueil avec hébergement. Elle est aussi amenée à instruire des dossiers de recours gracieux. Elle assure deux permanences par semaine dans ses locaux 58 rue Merlin dans le 11e arrondissement, les mardis et vendredis après-midi. Ces permanences socio juridiques concernent l'accès aux droits, les aides administratives, les conseils juridiques... Une dizaine de bénévoles participent à la vie de l'association. L'association travaille en partenariat avec d'autres associations, telles que l'APF, les Papillons Blancs, la FNATH, Psychologues du monde, avec des organisations syndicales, avec la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11e arrondissement... En 2023, elle a reçu 541 sollicitations téléphoniques et accueilli plus de 300 personnes à la permanence physique. 81 dossiers ont été ouverts et 36 sont en cours de suivi.

Fondée en 2022, **J'PariSourd** a pour objectif de lutter contre l'isolement des jeunes sourds. L'association compte 36 membres et 1540 abonnés sur les réseaux sociaux. Afin de rompre l'isolement des jeunes sourds, l'association organise des activités ou des événements permettant de créer un point de rencontre, de renforcer les liens sociaux entre les jeunes sourds : activités sportives, ludiques, conviviales. Le projet 2024 a pour l'objectif, de lutter contre l'isolement des jeunes sourds issus de différents milieux sociaux et culturels en Île-de-France. Leur isolement

est lié à plusieurs facteurs : obstacles à la communication ; accès restreint à l'éducation ; manque de soutien social ; discrimination liée à leur surdité. Le projet propose des ateliers thématiques pour favoriser leur insertion sociale, les inciter à contribuer à la communauté sourde et à la société, et leur permettre de vivre pleinement leur citoyenneté. Ces ateliers ont vocation à nourrir leurs connaissances afin de surmonter les défis auxquels ils sont confrontés ; briser leur solitude et rencontrer des pairs mais aussi des mentors sourds ; partager leurs expériences ; renforcer leur confiance en eux ; et faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les thèmes des ateliers portent sur l'histoire et la culture sourde ; la citoyenneté et les droits des personnes sourdes ; l'emploi des personnes sourdes ; la création d'association ; la création de vidéos...

L'association **Le Papotin – Fenêtre sur la Ville** a pour but de soutenir les jeunes atteints de troubles du spectre autistique et de favoriser leur inclusion. Depuis la fin des années 1990, l'association permet la parution et la distribution d'un journal « Le Papotin » entièrement réalisé par des jeunes autistes venant de plusieurs institutions spécialisées d'Ile-de-France. C'est un journal atypique, où se mêlent reportages, poèmes, points de vue, interviews... C'est l'occasion pour les jeunes d'échanger, de parler de l'actualité, de créer des textes personnels... Tous les mercredis, le comité de rédaction du « Papotin » se réunit pour une interview publique de personnalités à la « Mission Bretonne » dans le 14^e arrondissement ou en visioconférence. Autour de la conception du journal sont également organisées des sorties culturelles (théâtre, expositions, cinéma, événements sportifs, en partenariat avec le Théâtre du Rond-Point et la Maison des Métallos) ainsi que la réalisation de vidéos (interviews, reportages...). Parallèlement aux activités de production du journal, le Papotin a un programme en cours avec France 2 pour la production et la diffusion des « Rencontres du Papotin », interviews publiques de personnalités, permettant de faire connaître le journal et ses rédacteurs atypiques. Ce sont 60 adolescents et jeunes adultes (dont 38 parisiens) de 13 institutions (ESAT Turbulences, Hôpital de jour Santos Dumont de Paris, IME Alternance, ISA 13...) encadrés par une vingtaine d'éducateurs, un enseignant, un bénévole et quatre stagiaires qui participent au projet.

Créée en 2021, l'association **le Relais Atypique** a pour objet l'accueil d'enfants et d'adolescents autistes et leurs familles, pour un accompagnement personnalisé, à domicile et à l'école, et l'accompagnement vers l'autonomie de l'enfant/adolescent à travers toutes actions possibles. Elle est membre du Conseil Local du Handicap du 20^e arrondissement. L'association s'engage à accompagner les familles affectées par l'autisme. À travers une variété d'activités, elle offre un soutien essentiel aux parents et aux enfants. Elle propose un soutien à l'inclusion scolaire, visant à faciliter l'accès des enfants autistes à l'éducation (accompagnement des familles dans les établissements scolaires pour les orientations et les prises en charges des enfants). Elle organise des temps de répit pour les parents, offrant des moments

précieux pour se ressourcer et se reconnecter à leurs propres besoins. Enfin, elle met en place des activités en famille visant à renforcer les liens familiaux et à créer des souvenirs positifs, notamment avec les fratries. En 2024, 62 familles ont été accompagnées. 24 ateliers ont été réalisés. L'association a organisées cinq sorties familiales avec les fratries. Elle prévoit également d'organiser un mini-séjour de vacances en février 2025 à la montagne.

L'association **Poésie du ventre**, a été fondée en 2005 par un couple d'auteurs compositeurs interprètes, le Duo SOMA, eux-mêmes en situation de handicap. Elle mène des actions de sensibilisation au handicap, à la diversité et à la résilience par le spectacle et la rencontre. Elle propose de mener des actions de sensibilisation au handicap dans des établissements scolaires du 19^e arrondissement. Ces interventions poursuivent plusieurs objectifs : s'ouvrir à l'autre, exprimer ses questions, expérimenter le respect d'autrui ; découvrir le handicap de façon positive par l'empathie ; et prévenir la tentation du harcèlement. L'association propose des interventions en école élémentaire : au travers d'un court spectacle suivi d'échanges avec deux artistes en situation de handicap, les élèves vont vivre une expérience sensible de ce qu'est le handicap et son dépassement. Il s'agit d'explorer pourquoi on discrimine, pourquoi on a peur de la différence. L'association rencontrera 24 classes, soit environ 480 élèves. L'association propose également des interventions au collège. L'objectif est de mettre en situation de façon bienveillante les élèves de 5e de collèges parisiens, afin de leur permettre de vivre une expérience positive de rencontre avec des artistes en situation de handicap. La rencontre sera complétée par l'intervention d'une formatrice en inclusion qui apportera des éléments de connaissance sur le handicap. Cela concernera 9 classes, soit environ 180 élèves.

L'association **Quintette Association**, fondée en 2015, propose des actions de médiation animale pour des personnes sourdaveugles. Le contact avec l'animal et notamment avec le cheval, est connu pour ses vertus éducatrices, socialisatrices et apaisantes. L'association éduque des chevaux miniatures qui peuvent guider les personnes aveugles ou sourdes et aveugles. L'animal favorise l'établissement de liens émotionnels et d'attachement. En effet, l'animal, au sein de la séance, exige un respect, une compréhension et demande des efforts d'adaptation semblables à ceux d'une relation à l'autre. L'IME de Chevreuse (78) fait partie des deux seuls établissements recevant des enfants sourdaveugles en France. Ces enfants peuvent communiquer grâce à des codes ressemblant à la langue des signes tactile. Actuellement, les enfants sourdaveugles débutent une communication structurée vers 10 ans, ce qui complexifie leur accès à l'éducation et à l'autonomie. Des études montrent que s'ils pouvaient accéder à la communication vers 6 ans, leurs capacités seraient largement accrues. Le projet repose sur l'intervention de cinq mini chevaux, éduqués pour travailler en médiation thérapeutique avec les enfants en difficulté de communication. L'action est supervisée par une psychologue clinicienne zoothérapeute. L'objectif est que la

médiation des mini-chevaux puisse aider les enfants sourdaveugles à vivre des moments d'échanges particuliers.

L'association le **Théâtre Irruptionnel**, fondée en 2003, organise chaque année « la Troupe d'été », moitié d'habitantes et habitants du territoire (16^e arrondissement notamment) et moitié des membres d'une association qui n'ont pas ou peu accès à la culture et au spectacle vivant. L'occasion d'apprendre à se connaître autour d'un projet artistique dans un cadre unique et singulier : le Théâtre de Verdure du Jardin Shakespeare, un théâtre de plein air entièrement végétalisé. Sur un temps court et intense, les participants de la Troupe d'été, accompagnés par des professionnels, se rencontrent puis créent un spectacle pour le Théâtre de Verdure. En parallèle est organisé un parcours-découverte : rencontre avec les artistes, ateliers, parcours-spectacles, école du spectateur, moments de convivialité et repas communs. En 2024, le projet s'est réalisé en collaboration avec l'association Hovia, qui accompagne des personnes en situation de handicap. Les participant.e.s à la Troupe d'été sont résidents du foyer de vie situé au 29 rue Félicien David, dans le 16^e arrondissement. Le foyer accueille 40 adultes en situation de handicap psychique stabilisé qui exercent une activité professionnelle dans un Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) ou une entreprise adaptée. Cette année la Troupe d'été a eu lieu du 12 au 25 août. Trois représentations ont été proposées au Théâtre de Verdure, les 23, 24 et 25 août.

Fondée en 2004, l'**UNAPEDA** - Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs a pour but de défendre les droits des enfants et adultes sourds, devenus sourds et malentendants. Cette fédération regroupe de nombreuses associations spécialisées et compte 290 adhérents. Une permanence téléphonique reçoit les appels des parents, d'établissements, de partenaires. Un site Internet dédié est également enrichi et actualisé. L'UNAPEDA assure un rôle important de représentation et de défense des intérêts des personnes sourdes et malentendantes dans différentes instances (CDAPH de la MDPH de Paris notamment). Elle propose des événements permettant aux jeunes déficients auditifs, à leurs familles, aux professionnels des établissements scolaires et aux partenaires de s'informer, d'échanger, de se former et d'être conseillé. En 2024, l'association a proposé quatre surdi'cafés, webinaires sur l'éducation, les aides techniques, l'accompagnement des familles. Chaque session dure deux heures, et est accessible aux personnes sourdes (interprétariat LSF et sous-titrage). Les Surdi'cafés dédiés à la scolarisation permettent de répondre aux questions des parents sur l'accompagnement de leurs enfants, leurs droits, l'aménagement des examens... En moyenne, une quarantaine de parents assiste à chaque session. Dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'association a également organisé plusieurs sensibilisations et des formations aux premiers secours totalement accessibles aux personnes sourdes et malentendantes (en partenariat avec la Croix-Rouge).

Compte tenu de l'intérêt des actions présentées pour les personnes en situation de handicap, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 47 850 euros pour l'année 2024 à 14 associations et de signer un avenant ou une convention avec 4 d'entre elles :

- AAEEH – Association d'aide à l'éducation de l'enfant handicapé : 1 500 euros ;
- APEDV – Association des parents d'enfants déficients visuels : 3 000 euros ;
- APF FRANCE HANDICAP : 5 000 euros ;
- Dans le genre égales : 3 000 euros ;
- FNSF – Fédération Nationale des Sourds de France : 3 000 euros ;
- Association FLORIMONT : 5 000 euros ;
- J'PARISOURD : 1 000 € ;
- Le Papotin- Fenêtre sur la ville : 7 000 euros ;
- Le Relais Atypique : 6 000 euros ;
- Poésie du Ventre : 2 850 euros
- Quintette Association : 2 000 euros ;
- Théâtre Irruptionnel : 2 000 euros ;
- UD de Paris FMH - Union départementale de Paris de la Fédération des malades et handicapés : 5 000 euros ;
- UNAPEDA - Union nationale des associations de parents d'enfants déficients auditifs : 1 500 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris